

089/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance publique du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Mr CLOAREC Eric, Maire, Mme DUGAY Christiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr LE SCANFF Eric, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr TROLES Edouard, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mr TILLY Hervé, Mme LE GALL Annick, Mme FLOCH Sonia, Mme COLLEOU Chantal, Mr LE HERVE Florent, Mme MOY Cyrielle, Mr UGUEN Paul, Mr LE MEUR Rémy, Mme NORMAND Françoise, Mr LEFEVRE Marc, Mme LE ROY TASSEL Laurence

Absents :

Procurations :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2021

Date de Publication :

Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

**Objet** : Modification des statuts de Morlaix Communauté : compétence petite enfance

M Le Maire informe l'assemblée que par délibération n° D21-100 du 10 mai 2021, le conseil communautaire de Morlaix Communauté a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté. La modification des statuts porte sur l'intégration des actions suivantes :  
la gestion d'une halte-garderie itinérante,  
la gestion du Relais Parents d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

Cette prise de compétence partielle dans le domaine de la petite enfance serait effective à compter du 1er septembre 2021, après une modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En application des dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée. La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du préfet du Finistère.

M Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve cette modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le Conseil de Communauté du 10 mai 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Eric Cloarec